



Concours
international
d'orgue
du Canada

Canadian
International
Organ
Competition

7^e édition du
**Concours
international
d'orgue
du Canada**

MONTREAL, 14-23 OCTOBRE 2027

RÈGLEMENT OFFICIEL ET RÉPERTOIRE REQUIS

Concours international d'orgue du Canada 2027

Des organistes de partout sur la planète seront invités à Montréal en octobre 2027 pour concourir et avoir une chance de gagner des prix d'une valeur totale de plus de **100 000 \$ CA**, dont 72 500 \$ CA en argent, un contrat de gestion artistique, l'enregistrement d'un album et d'autres prix reliés au développement professionnel.

Ce document présente les règlements qui seront appliqués dans les diverses étapes menant au verdict du jury.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Dates importantes | 3 |
| Admissibilité | 3 |
| Dépôt de candidature, processus de sélection et répertoire | |
| I. Épreuve préliminaire | 3 |
| II. Épreuves de demi-finale | 5 |
| III. Épreuve finale | 7 |
| Jury | 8 |
| Prix | 9 |
| Hébergement et transport | 10 |
| Visa | 10 |
| Règlement et conditions de participation | 10 |
| Annexe I (œuvres canadiennes) | 12 |

DATES IMPORTANTES

| | |
|---|--------------------|
| Date limite d'inscription | 31 janvier 2027 |
| Dévoilement des demi-finalistes sélectionné·e·s | Mai 2027 |
| Arrivée des demi-finalistes | 10 octobre 2027 |
| Épreuves de demi-finale / finale | 14–23 octobre 2027 |

ADMISSIBILITE

L'édition 2027 du Concours est ouverte aux organistes de toutes nationalités né·e·s le ou après le 24 octobre 1991. Les concurrent·e·s qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix du Concours international d'orgue du Canada ne sont pas autorisé·e·s à se présenter.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

I. Épreuve préliminaire – DATE LIMITE : 31 janvier 2027

Pour être admis·e à l'épreuve préliminaire du CIOC, les concurrent·e·s doivent envoyer un dossier complet d'inscription au plus tard le 31 janvier 2027. Seuls les dossiers complets seront analysés. Notez que la sélection préliminaire est entièrement anonyme. Le jury préliminaire n'aura pas accès aux dossiers des concurrent·e·s et ne tiendra compte que de la prestation sur le CD pour rendre sa décision.

Des frais d'inscription sont fixés à 175 \$ CA et doivent obligatoirement être réglés en même temps que l'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Les concurrent·e·s devront envoyer cette somme nette de tous frais d'encaissement et toutes taxes.

Après l'écoute des enregistrements des concurrent·e·s, le comité de présélection désigné par le Concours international d'orgue du Canada choisira un maximum de 10 concurrent·e·s.

Le dossier de la ou du concurrent·e doit comprendre :

- a) Le formulaire d'inscription dûment complété (disponible sur ciocm.org), ainsi que :
- b) Les coordonnées (adresse courriel et numéro de téléphone) de deux personnes de référence. Ces personnes doivent être un·e ancien·ne ou actuel·le professeur·e ou un·e musicien·ne professionnel·le ;
- c) Une photocopie de passeport valide ;
- d) Deux photographies professionnelles en couleurs en haute résolution. Les photographies serviront aux communications du CIOC et doivent être libres de droits ;
- e) Le règlement des frais d'inscription ou une preuve en attestant le versement selon la méthode de paiement retenu ;
- f) Un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum de 2 pages) mentionnant les maisons d'enseignement fréquentées, les principaux·ales professeur·e·s, les récompenses obtenues et la situation professionnelle actuelle ;
- g) Une courte biographie en français et/ou en anglais (maximum de 200 mots) ;
- h) Un enregistrement (wav, aiff, flac, etc.) déposé sur **Acceptd**. Seuls les enregistrements soumis de manière électronique seront acceptés. Le nom de chaque piste doit inclure le prénom et le nom de la ou du candidat·e. Les fichiers audio doivent être accompagnés

d'un document précisant le lieu et la date d'enregistrement de chaque pièce, ainsi que la composition du ou des instruments utilisé(s) sur l'enregistrement. L'enregistrement ne devra comporter que le programme demandé et ne devra faire l'objet d'**aucun montage**, ni contenir aucune parole ou autre élément permettant d'identifier le concurrent. Un témoin doit signer une attestation certifiant que l'enregistrement est bien l'œuvre du candidat et qu'il n'a pas été modifié. Le formulaire doit comporter le nom, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du témoin.

Programme de l'épreuve préliminaire enregistrée

L'enregistrement doit comprendre une pièce de chacune des catégories (1., 2., 3. et 4.).

1. Johann Sebastian Bach (1685-1750)

Un mouvement rapide d'une sonate en trio (premier OU troisième mouvement) au choix parmi :

- n° 1 en mi bémol majeur, BWV 525
- n° 2 en do mineur, BWV 526
- n° 3 en ré mineur, BWV 527
- n° 4 en mi mineur, BWV 528
- n° 5 en do majeur, BWV 529
- n° 6 en sol majeur, BWV 530

2. Jean-Adam Guilain (1680-1739)

Tierce en taille (extraite de la Suite du deuxième ton)

3. Jehan Alain (1911-1940)

Une pièce au choix parmi :

- Deuxième Fantaisie, JA 117
- Scherzo, JA 70 (extrait de la Suite)

4. Marcel Dupré (1886-1971)

Une pièce au choix parmi :

- Prélude et fugue en si majeur op. 7 n° 1
- Prélude et fugue en sol mineur op. 7 n° 3

La décision du jury préliminaire sera communiquée aux candidat·e·s par courriel en mai 2027. Les candidat·e·s sélectionné·e·s seront invité·e·s à se rendre à Montréal approximativement du 10 au 24 octobre 2027. Le CIOC assumera les frais de transport, l'hébergement, ainsi qu'un per diem de 60 \$ CAD par jour. Les candidat·e·s doivent soumettre leur programme définitif pour les épreuves de demi-finale et de finale au plus tard le 30 juin 2027. Aucun changement ne sera permis après cette date.

Un jury international procédera à l'audition des demi-finalistes et en choisira quatre pour l'épreuve finale.

I. Épreuve de demi-finale, 1^e partie (baroque) – 14 et 15 octobre 2027

L'épreuve de demi-finale consiste en deux courts récitals sur deux orgues différents.

Le premier court récital aura lieu à l'Église de l'Immaculée-Conception sur l'orgue Rudolf von Beckerath (1961, restauration Juget-Sinclair 2018).

Le répertoire de la première partie de l'épreuve de demi-finale est imposé. Chaque concurrent·e doit présenter un programme de quatre pièces : une œuvre sélectionnée dans chacune des quatre catégories suivantes.

Pour cette portion du concours, un·e assistant·e/tourneur·euse de pages sera mis à la disposition des concurrent·e·s. Les concurrent·e·s auront 2 heures 30 de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

Johann Sebastian BACH

1. Préludes et fugues

| | |
|---------|---------------------------------------|
| BWV 532 | Prélude et fugue en ré majeur |
| BWV 542 | Fantaisie et fugue en sol mineur |
| BWV 543 | Prélude et fugue en la mineur |
| BWV 544 | Prélude et fugue en si mineur |
| BWV 548 | Prélude et fugue en mi mineur |
| BWV 564 | Tocatta, adagio et fugue en do majeur |

2. Préludes de chorals (ornés)

| | |
|----------|---|
| BWV 653b | An Wasserflüssen Babylon (version de Weimar avec double pédale) |
| BWV 654 | Schmücke dich, o liebe Seele |
| BWV 659 | Nun komm, der Heiden Heiland |
| BWV 662 | Allein Gott in der Höh sei Ehr' |

3. Préludes de chorals (trios)

| | |
|---------|-------------------------------------|
| BWV 655 | Herr Jesu Christ, dich zu uns wend' |
| BWV 664 | Allein Gott in der Höh' sei Ehr' |
| BWV 676 | Allein Gott in der Höh' sei Ehr' |

4. Concertos d'après Vivaldi

| | |
|---------|-----------------------|
| BWV 593 | Concerto en la mineur |
| BWV 596 | Concerto en ré mineur |

Le Prix Bach Gérard-Coulombe sera décerné à l'issue de cette première partie de l'épreuve de demi-finale.

II. Épreuve de demi-finale, 2^e partie (symphonique) – 18 et 19 octobre 2027

Le deuxième court récital de l'épreuve de demi-finale aura lieu à l'Église Saint-Andrew-and-Saint-Paul sur l'orgue Casavant Frères (1932, restauration Caron, Gagnon, Baumgarten 1992).

Le choix du répertoire de la deuxième partie de l'épreuve de demi-finale est libre, mais il doit inclure une œuvre canadienne. Le nombre et le choix des œuvres interprétées est laissé à la discrétion de chaque demi-finaliste, tout en respectant les consignes ci-dessous. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

Pour cette portion du concours, un·e tourneur·euse de pages sera fourni·e au besoin par le CIOC, mais la ou le concurrent·e devra opérer le combinateur elle- ou lui-même. Toutes les mémoires de l'instrument seront effacées le 10 octobre pour donner une chance égale à tou·te·s les concurrent·e·s. Chaque demi-finaliste aura accès à 5 séries de 40 généraux. Les demi-finalistes auront 3 heures de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

**Note : l'orgue dispose de 10 pistons physiques, mais 40 généraux par niveau peuvent être utilisés si le séquenceur est employé.*

Répertoire

1. Les demi-finalistes ne doivent rejouer aucune œuvre déjà interprétée dans l'épreuve préliminaire.
2. Le programme ne doit pas dépasser 40 minutes, y compris les pauses entre les pièces.
3. Les demi-finalistes doivent choisir des œuvres du répertoire des 19^e, 20^e et 21^e siècles.
4. Le programme de la ou du demi-finaliste peut contenir :
 - a. Des transcriptions. La ou les transcriptions ne doivent pas dépasser 15 minutes pour l'ensemble du programme de demi-finale. Les transcriptions non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidat·e·s doivent fournir les partitions des transcriptions non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les transcriptions non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
 - b. Des compositions personnelles. La ou les compositions personnelles ne doivent pas dépasser 10 minutes pour l'ensemble du programme de demi-finale. Les compositions personnelles non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidat·e·s doivent fournir les partitions des compositions personnelles non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les compositions personnelles non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
5. Les concurrent·e·s doivent inclure une œuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale. Le Prix Raymond-Daveluy, commandité par le Collège royal canadien des organistes, sera attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne. Des suggestions d'œuvres se trouvent à l'annexe I ainsi que sur le site internet du CIOC.

III. Épreuve de finale – 23 octobre 2027

Cette épreuve aura lieu à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal sur l'orgue Rudolf von Beckerath (1959, restauration Juget-Sinclair 2012).

Le programme de finale inclut une pièce imposée d'une durée approximative de 8 minutes. La partition sera fournie aux candidat·e·s au plus tard le 14 août 2027.

Le jury international procède à l'audition de quatre finalistes. À l'issue de cette épreuve, le président du jury proclame les noms des lauréat·e·s du Concours international d'orgue du Canada. La durée du programme ne doit pas dépasser 50 minutes, incluant les pauses entre les pièces. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

Pour cette portion du concours, un·e tourneur·euse de pages sera fourni·e au besoin par le CIOC, mais la ou le concurrent·e devra opérer le combinateur elle-même ou lui-même. Toutes les mémoires de l'instrument seront effacées le 12 octobre pour donner une chance égale à tou·te·s les concurrent·e·s. Chaque candidat·e aura accès à 15 séries de 10 généraux. Les concurrent·e·s auront 4 heures de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

Répertoire

1. Les candidat·e·s ne doivent rejouer aucune œuvre déjà interprétée dans l'épreuve préliminaire ou dans l'épreuve de demi-finale.
2. Le programme total, incluant la pièce imposée de 8 minutes, ne doit pas dépasser 50 minutes, incluant les pauses entre les pièces.
3. Le programme de la ou du finaliste peut contenir :
 - a. Des transcriptions. La ou les transcriptions ne doivent pas dépasser 25 minutes pour l'ensemble du programme de finale. Les transcriptions non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidat·e·s doivent fournir les partitions des transcriptions non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les transcriptions non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
 - b. Des compositions personnelles. La ou les compositions personnelles ne doivent pas dépasser 15 minutes pour l'ensemble du programme de finale. Les compositions personnelles non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidat·e·s doivent fournir les partitions des compositions personnelles non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les compositions personnelles non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
 - c. Des œuvres pour orgue et bande électronique. La ou les œuvres pour orgue et bande électronique ne doivent pas dépasser 15 minutes pour l'ensemble du programme de finale. Les candidat·e·s doivent fournir une description du matériel technique nécessaire (haut-parleurs, *click track*, etc.) pour l'approbation préalable de l'équipe de production du CIOC en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les candidat·e·s doivent fournir le fichier audio en format sans perte (wav, aiff, flac, etc.) ainsi que la partition.

JURY

Le jury des épreuves de demi-finale et de finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique d'orgue à l'échelle internationale. Chargés de désigner et de récompenser les concurrents les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Le jury délibérera à l'issue de chaque épreuve et le président du jury aura droit de vote et agira comme modérateur des délibérations. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Le premier prix ne pourra être partagé, et le jury peut décerner des mentions.

Les décisions du jury sont sans appel.

Jury 2027

Sophie-Véronique Cauchefer-Choplin (France)
Isabelle Demers (Canada)
Jisung Kim (Corée du Sud)
Jean-Willy Kunz (France/Canada), président du jury

Alan Morrison (États-Unis)
Martin Sander (Allemagne)
Damin Spritzer (États-Unis)
Inger-Lise Ulsrud (Norvège)

PRIX

PREMIER PRIX

25 000 \$ CA

Également :

- Le **PRIX ANTOINE-LEDUC**, d'une valeur pouvant atteindre 5 000 \$ CA, sera attribué à l'organiste récipiendaire du premier prix du concours et sera versé par le CIOC sous la forme de cachets de concerts au Québec et au Canada durant la période 2028–30.*
- Enregistrement et distribution d'un album
- Représentation de trois ans sur le marché nord-américain par l'agence Karen McFarlane Artists
- Mentorat de trois ans du CIOC en gestion de carrière

DEUXIÈME PRIX

15 000 \$ CA

TROISIÈME PRIX

10 000 \$ CA

PRIX SPÉCIAUX

PRIX BACH GÉRARD-COULOMBE

5 000 \$ CA

Attribué par le jury après l'épreuve de demi-finale pour la meilleure interprétation des œuvres de Johann Sebastian Bach à l'Immaculée-Conception.

PRIX RAYMOND-DAVELUY

5 000 \$ CA

COMMANDITÉ PAR LE COLLÈGE ROYAL CANADIEN DES ORGANISTES

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre d'un·e compositeur·rice canadien·ne lors de l'épreuve de demi-finale (voir l'annexe I pour des suggestions).

PRIX DU PUBLIC RICHARD-BRADSHAW

5 000 \$ CA

Attribué à l'un·e des finalistes à la suite d'un vote du public.

PRIX NOËL-SPINELLI

5 000 \$ CA

Attribué par le jury pour le meilleur programme toutes épreuves confondues.

PRIX DU DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

2 500 \$ CA

Attribué par le jury pour soutenir un·e finaliste dans le lancement de sa carrière.

* Le montant de 5 000 \$ CA correspond aux cachets pour trois concerts. Les lieux et les dates des concerts seront déterminés par accord mutuel entre le CIOC et la ou le récipiendaire.

HÉBERGEMENT ET TRANSPORT

La direction du CIOC assumera :

- a) les frais de transport aller-retour en classe économique de l'aéroport international le plus près du lieu d'origine du concurrent (à être approuvé par le CIOC) vers Montréal. Pour obtenir des conditions plus avantageuses quant au coût du billet et aux frais et conditions liés à un changement, la direction du CIOC pourrait demander à un·e concurrent·e d'acheter son billet d'avion dans son pays d'origine. Si tel est le cas, la ou le concurrent·e sera remboursé·e à Montréal lorsqu'il recevra le montant de son per diem ;
- b) le transport entre l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et le lieu d'hébergement ;
- c) l'hébergement ;
- d) un per diem de 60 \$ CA par jour.

Par contre, en cas de désistement après l'émission du billet de transport, ou encore d'annulation ou de changement de billet, la ou le concurrent·e devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

VISA

Les concurrent·e·s qui ont besoin d'un visa pour entrer au Canada doivent y voir personnellement et fournir la preuve de l'obtention du visa au CIOC au plus tard le 14 juillet 2027. Les concurrent·e·s qui doivent fournir une lettre officielle d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande à la direction du CIOC.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. En remplissant le formulaire officiel d'inscription au www.ciocm.org, la ou le concurrent·e souscrit aux règles et conditions de participation du CIOC et aux décisions du jury.
2. En cas de non-respect de l'une des règles et conditions de participation, la ou le concurrent·e fautif s'expose à une disqualification sans appel.
3. La direction du CIOC se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire à la ou au concurrent·e.
4. L'ordre de passage des concurrent·e·s est déterminé par un tirage dont les modalités sont fixées par la direction du Concours.
5. Un·e concurrent·e empêché·e de se produire au moment requis sera disqualifié·e à moins qu'elle ou qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des concurrent·e·s.
6. La ou le concurrent·e doit interpréter tout son programme dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
7. Après une épreuve préliminaire, le Concours consiste en deux épreuves à Montréal (une épreuve de demi-finale en deux parties et une épreuve finale). Les candidat·e·s doivent avoir un programme unique pour chaque épreuve du Concours, et ne peuvent jouer une œuvre plus d'une fois dans l'ensemble du Concours. De plus, les candidat·e·s ne peuvent reprendre le répertoire de l'épreuve préliminaire, ni en tout ni en partie, lors des épreuves subséquentes du Concours.

8. Les heures de pratique sur chacun des orgues du Concours seront détaillées à l'arrivée des candidat·e·s à Montréal. Les candidat·e·s auront accès à d'autres orgues de Montréal pour pratiquer en dehors des heures déjà prévues sur les orgues du Concours.
9. Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
10. La ou le concurrent·e s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 11 au 23 octobre 2027 inclusivement. De plus, tou·te·s les demi-finalistes doivent être présent·e·s à la soirée de dévoilement des noms des finalistes et tou·te·s les concurrent·te·s doivent être présent·e·s à la cérémonie de remise de prix qui suivra l'épreuve finale. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.
11. Les concurrent·e·s sont tenu·e·s de libérer tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres, ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En signant le formulaire d'inscription, les concurrent·e·s cèdent au CIOC tous les droits précités et donnent une décharge concernant toutes éventuelles utilisations de l'enregistrement de leurs prestations. Toutes les épreuves du CIOC pourront être enregistrées, radiodiffusées, télédiffusées ou transmises par Internet sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une rétribution financière au concurrent.
12. Les concurrent·e·s sont tenu·e·s de se rendre disponibles pour toute entrevue, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au Concours. Avant et après le CIOC, ils s'engageront à se rendre raisonnablement disponibles pour les activités médiatiques.
13. Le CIOC disqualifiera tout·e concurrent·e qui n'aura pas payé son inscription de 175 \$ CAN au 31 janvier 2027 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.
14. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est le français. En cas de litige, la version française de ce document fera foi. La direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte contenu dans cette brochure, et ce, à tout moment. La dernière version du règlement est toujours disponible sur le site Internet du CIOC.
15. Le CIOC disqualifiera tout·e concurrent·e qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au Concours avant la date limite énoncée dans les communications entre le CIOC et les concurrent·e·s sélectionné·e·s.

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA

1195, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3A 1H9
Canada

514.510.5678 | info@ciocm.org | www.ciocm.org

ANNEXE I

Œuvres canadiennes suggérées

Cette liste a été compilée avec l'aide du Collège royal canadien des organistes et des Amis de l'orgue de Montréal. Ce n'est pas une liste exhaustive des œuvres canadiennes composées pour l'orgue, mais elle représente plutôt une variété de styles de composition. Les organistes intéressés pourront poursuivre leur recherche et acheter ou louer des partitions au Centre de musique canadienne (www.cmccanada.org).

Ager, Andrew

Toccata and Fugue (dédiée à Rachel Laurin) [9']

Contacteur Andrew Ager à andrew.ager@rogers.com pour les partitions.

Bales, Gerald

Petite Suite [5'30"]

Toccata [5'30"]

Bancroft, Hugh

Pastorale [4'30"]

Bédard, Denis

Toccata de Suite pour orgue, CH 14 [6'15"]

Rhapsodie sur le nom de Lavoie, CH 16 [7'30"]

Burge, John

Dance [6'00"]

Cabena, Barrie

Variants – in memoriam John Cook, op. 138 [7'30"]

Sonata Festiva (Sonata VII), op. 42 : Intermezzo [5'15"], Rondo [4'15"]

Chaconne, op. 222 no. 5 [4'30"]

Toccata, op. 213 no. 5 [4']

Sonata Giojoso (Sonata XIV), op. 84 [9'00"]

Aspects of the Sea (Sonata XX), op. 174

Cherney, Brian

Gothic scenes and interludes (les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Daveluy, Raymond

Première Sonate (1st Sonata), notable the Andante in E minor

Deuxième Sonate (2nd Sonata)

Troisième Sonate (3rd Sonata)

Quatrième Sonate (4th Sonata), notamment la Fantaisie (1er mouvement) [12'] et la Fugue (3e mouvement) [11']

Cinquième Sonate (5th Sonata), notamment le Scherzo (2e mouvement) [7'30"]

Sixième Sonate (6th Sonata), notamment la Toccata : Allegro con brio (4e mouvement) [10']

Epilogue sur (on) "Nun Danket" et (and) "Ballerma" [6'30"]

José Evangelista

Ecos [4'30"]

Gagnon, Alain

Pastourelle [8'30]

Maxime Goulet

Citius, altius, fortius! [4']

Hambraeus, Bengt

Après-sheng [9']

Livre d'orgue Vol IV (les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Nebulosa (rondo) pro organo [12'00]

Toccata monumentum per Max Reger [12'30]

Shogaku (from Tre pezzi per organo) [8']

Henderson, Ruth Watson

Chromatic Partita [8'00]

Toccata on "Westminster Abbey" [1'45"]

Meditation on "Herzliebster Jesu" [2']

Variations for Organ on "Ode to Newfoundland" [6'30"]

Festive Variations for Organ [6']

Toccata and Fugue in E minor for Organ [3'30"]

Celebration: Fanfare for Organ [3'15"]

Hétu, Jacques

Variations [17'00]

Quatre Interludes, op 38 [15']

Kloppers, Jacobus

Dialectic Fantasy [9'00]

Celtic Impressions, Mvt. I: Two Strathspeys [11']

Triptych on Vaughan-Williams Hymn Tunes [10'45"]

Partita (Chorale and 3 Variations) on In Dulci Jubilo [7']

Landry, Jeanne

Orah [8']

Laurin, Rachel

Prelude and Fugue in F minor, op.45 [9']

Étude-Caprice "Le Rire de Belzébuth", op. 66 [7'30]

Étude Héroïque, op.38 [8'30]

Introduction et Passacaille, op. 44 [13'00]

Toccata, de la Symphonie n° 1, op. 36 [8'30]

Scherzo, de la Symphonie n° 1, op. 36 [7'15]

Chaconne et Fugue n°3, op. 31 [12'00]

Épilogue, op. 50 [6'30]

Étude Symphonique, Op.72 (pédale solo) Variations on "That good old Baylor Line" (la durée dépend des variations choisies)

Poème Symphonique pour le Temps de l'Avent, Op.69 (Tone Poem for the Advent Season, Op.69) [8']

Finale, Op.78 (ou en français: Final, Op.78) [5'30]

Lesage, Jean

Babylone [17']

O Mor, Ubi est Victoria tua [17']

MacMillan, Sir Ernest

Cortège académique [4'30]

Mather, Bruce

Six études pour orgue

Études nos 7 et 8

Cinq Pièces pour l'orgue de Membre (Les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Morel, Francois

Alleluias [11'50] (Le premier mouvement peut être joué seul)

Prière [5'30]

Willan, Healey

Introduction, Passacaglia et Fugue [20']

Passacaglia and Fugue no. 2 en mi mineur [13']